

actu.fr

La directrice d'une école du Havre sanctionnée pour avoir critiqué la réforme Blanquer

Murielle Bouchard

Publié le 29 Avr 19 à 13:33



La directrice d'une école maternelle du Havre (Seine-Maritime) sera mutée d'office à la suite d'une décision de l'inspection académique. En cause, un mail qu'elle a envoyé aux parents contre la réforme Blanquer. (©Illustration MB/76actu)

Une **sanction** « disproportionnée », « totalement injuste ». Les syndicats SNUIPP FSU (Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles) et CGT Éducation appellent à une **manifestation** lundi 29 avril 2019, à la suite d'un blâme et d'une sanction reçue par la directrice d'une **école maternelle du Havre (Seine-Maritime)**.

Lire aussi : [Le ministre Jean-Michel Blanquer vient défendre sa réforme à Vernon et à Giverny](#)

La directrice a reconnu son erreur

La directrice d'une école maternelle du Havre devra quitter son poste en juin prochain. C'est la décision que l'inspection académique a prise à son encontre récemment. En cause, un mail adressé par cette dernière via la messagerie de l'école, aux parents d'élèves

expliquant son opinion contre la réforme Blanquer.

La directrice a reconnu son erreur, celle d'avoir communiqué en tant que directrice aux parents d'élèves ses critiques à l'encontre de la loi Blanquer. Mais en plus d'un blâme, elle se voit contrainte à une mutation forcée, c'est assez surréaliste, indique une syndicaliste havraise de SNUIPP-FSU.

Contactée par 76actu, la directrice a confirmé qu'elle ne contesterait pas la décision d'un point de vue juridique et n'a pas souhaité s'exprimer davantage sur cette affaire.

Lire aussi : [Mobilisation contre l'expulsion d'une famille algérienne au Havre](#)

« Un blâme aurait suffi »

Pour le syndicats, « c'est faire pression plus qu'autre chose sur notre droit à nous exprimer, un blâme aurait suffi, mais non, cette directrice très appréciée des parents, qui mène depuis des années des projets formidables pour son école, va devoir quitter les lieux en juin ».

Nul doute que ces derniers interrogeront lundi soir les élus du conseil sur les raisons qui selon eux ont poussé « la Ville du Havre à avertir l'inspection académique de ce mail adressé aux parents ». Interrogée également par la rédaction, la Ville n'a pu adresser sa réponse pour le moment.

Dans un courrier envoyé au Dase (Directeur académique des services de l'Éducation nationale), les syndicats soutiennent :

Cette mutation d'office n'est pas légitime, nous ne la reconnaissons pas comme telle. Notre mobilisation contre les réformes Blanquer et pour une école et des services publics de qualité pour tous va se poursuivre ainsi que la mobilisation contre la répression dont nous sommes victimes.

L'inspection académique n'a pas, pour le moment, donné suite à notre demande d'entretien sur le sujet.